



PROCES-VERBAL

CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Jeudi 17 janvier 2008
à : 9 h 00

Présidence : Jean-Pierre ESCALETTES

Présents : Mme Marilou DURINGER – ERCKERT
MM. Fernand DUCHAUSSOY, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Bernard DESUMER, Henri MONTEIL, Christian TEINTURIER, Jean FOURNET-FAYARD, Carlo MOLINARI René CHARRIER, Jean-Marie LAWNICZAK, Jacques LEGER, Jean-Claude PETITOT, Marc RIOLACCI, Guy CHAMBILY, Jean-Pierre GEORGES, Bernard SAULES, Jacques THEBAULT

Excusés : MM. Frédéric THIRIEZ Michel PLATINI, Claude SIMONET, Jean-Claude HAMEL,

Assistent à la séance : MM. Jacques LAMBERT, Jean-Louis VALENTIN, Jean-Pierre HUGUES, Jean LAPEYRE, François MANARDO

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

- Réunion du Bureau du Conseil Fédéral du 13 décembre 2007
- Réunion du Conseil Fédéral du 14 décembre 2007
- Réunions du Conseil d'Administration de la LFA des 26 octobre et 20 décembre 2007

Le Conseil approuve les procès-verbaux susvisés.

II. INFORMATIONS DU PRESIDENT

En ouvrant cette première séance de travail de l'année 2008, le Président tient à renouveler ses vœux les plus chaleureux à tous ses collègues du Conseil et à l'ensemble du football national.

Il rappelle que les instances de la Fédération procéderont au cours de l'année au renouvellement de leurs mandats.

Il souligne les principaux chantiers qui, selon lui, seront prioritaires au sein de la Fédération au cours de l'année 2008 :

- L'amélioration du traitement des questions relatives aux terrains et équipements, au sein de la Commission centrale comme de la Direction des activités sportives ;
- Le médical : il faut donner suite aux conclusions de l'audit réalisé par J-B. COURROY ;
- La poursuite du dialogue social au sein de la Commission Nationale Paritaire, à partir notamment des propositions formulées récemment par le collège des employeurs ;
- L'amélioration de l'administration et du fonctionnement de Clairefontaine : un groupe de travail, présidé par Bernard BACOURT, en est chargé ;
- La poursuite des réflexions en cours autour de la problématique de la judiciarisation ;
- La gouvernance de la Fédération, dont les statuts et règlements doivent être en permanence modernisés et simplifiés dans le seul souci d'une plus grande efficacité.

- **ARBITRAGE :**

Le Président informe le Conseil qu'il a réagi à l'article publié le 15 janvier 2008 par le journal « L'Equipe ». Il a manifesté sa totale désapprobation face à ce qu'il considère comme une entreprise de déstabilisation patiente de la DNA et de son patron, menée par une poignée d'anciens arbitres et de journalistes faisant cause commune.

Il a dénoncé la mise en avant systématique d'une appréciation sévère de l'UEFA portée il y a près de 5 ans, alors que, depuis, la FFF a été distinguée par l'UEFA parmi les 11 fédérations européennes pilotes en matière d'organisation de l'arbitrage.

Comme tout le monde, il regrette l'absence d'arbitres français à l'Euro 2008, mais note que la France possède une génération de jeunes arbitres très prometteuse : les promotions d'arbitres au niveau européen, traitées un peu plus loin dans le présent ordre du jour, en témoignent.

Le Conseil déclare partager entièrement l'analyse de son Président et apporte son soutien chaleureux à Marc BATTA et à la Direction nationale de l'arbitrage.

- **ENTREVUE AVEC LA CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

Le Président rend compte de son entrevue avec M. Pierre VERGES, Président du Conseil Régional de la Réunion, désireux d'organiser dans l'île un match amical de l'Equipe de France préparatoire à la Coupe du Monde de 2010.

Le Conseil en prend note avec intérêt.

CIVILITES

- **DECES**

Le Conseil,

Prend connaissance des décès :

- de M. Raymond FORNI, Président de l'Assemblée Nationale et du Conseil Régional de Franche-Comté,
- de M. Léonce GAY, ancien Président de la Ligue Languedoc-Roussillon,
- de M. Georges WEHRLI, père de M. Yves WEHRLI, conseil de la FFF,
- de M. Louis HON, ancien international

Adresse aux familles des disparus ses condoléances attristées.

- **VŒUX DE RETABLISSEMENT**

Le Conseil adresse ses vœux de complet rétablissement à M. Jean-Claude DEVENYNS, Président du District de l'Artois.

- **Soutien de la Deutscher Fussball Bund à la candidature de la FFF pour l'Euro 2016**

Le Conseil prend acte avec plaisir de la lettre de soutien au Président par son homologue de la fédération allemande. Ce soutien est dans la droite ligne de la convention de coopération approfondie signée par les deux fédérations en 2007. Le Conseil remercie chaleureusement la DFB.

III. INFORMATIONS INTERNATIONALES

- **F.I.F.A.**
- **Compétition préliminaire de la Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010**

Le Président informe le Conseil que la requête de notre Fédération auprès de la FIFA, faite au nom de toutes les fédérations du groupe de qualification, a été prise en considération, le calendrier arrêté le 8 décembre 2007 ayant été rétabli.

- **Circulaire n° 1132 – Intégrité sportive – Principe de promotion & de relégation**

Le Conseil prend acte des directives de la FIFA qui s'engage à empêcher que des méthodes ou des pratiques ne mettent en danger l'intégrité du jeu ou des compétitions ou ne donnent lieu à des abus dans le football. Le Président souligne que ce rappel de dispositions satisfait pleinement notre fédération.

- **U.E.F.A.**
- **Révision des catégories d'arbitres pour la deuxième moitié de la saison 2007/2008**

Le Conseil note avec plaisir la promotion de Laurent DUHAMEL en groupe Elite (ce dernier rejoignant ainsi Bertrand LAYEC), de Stéphane LANNOY dans le groupe Premier Développement, de Tony CHAPRON et Fredy FAUTREL en Catégorie 2 et celle de Saïd ENNJIMI dans la Catégorie 3 (où il rejoint Stéphane BRE, Philippe KALT, Damien LEDENTU et Olivier THUAL).

Il note également la promotion de Sabine BONNIN en catégorie 2 des arbitres féminines de l'UEFA, dans laquelle figurent déjà Florence GUILLEMIN et Marilyn REMY.

IV. C.N.O.S.F. – C.N.D.S.

- **Répartition des subventions du CNDS**

M. Jacques LEGER porte à la connaissance du Conseil les résultats des travaux de la Commission Nationale du Développement du Sport qui a examiné les propositions soumises par la FFF suivant 3 axes prioritaires.

- Les projets d'intérêt national susceptibles d'accueillir les rencontres au plus haut niveau national de notre championnat ;
- Les projets d'intérêt régional et intercommunal et bien sûr ceux éventuellement associés à d'autres disciplines qui ont le même caractère de priorité ;
- Les terrains synthétiques qui présentent les meilleurs avantages pour les collectivités.
-

Il indique que les subventions accordées à notre fédération se décomposent comme suit :

- 9 dossiers issus de notre liste de priorité
- 3 dossiers repoussés lors de la réunion préparatoire au CNOSF
- 4 dossiers non retenus par la FFF

Le Conseil procède à un échange de vues sur cette question,
Déclare partager l'analyse de son collègue sur l'évolution constatée qui est en nette régression par rapport aux attributions précédentes.

IV. LIGUE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

M. Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la Ligue de Football Professionnel, rend compte des contentieux engagés par Canal+ contre l'appel d'offres L1 lancé par la LFP le 30 novembre 2007 et rappelle la détermination de cette dernière à mener à bien cet appel d'offres à son terme selon les modalités et le calendrier prévus.

Il informe le Conseil que Frédéric THIRIEZ a répondu favorablement à la demande du CNOSF pour être inscrit sur la liste des arbitres de la Chambre Arbitrale du Sport, en sa qualité de juriste et de dirigeant sportif.

M. HUGUES indique que la loi de finances 2008 a élargi l'assiette de la taxe BUFFET, en y incluant les droits de vente à l'international et les droits de téléphonie mobile. Il souligne que la LFP est intervenue pour que l'effet de cette mesure n'intervienne qu'à partir du 1^{er} juillet 2008.

Enfin, s'agissant du droit à l'image collectif, la LFP et les autres ligues professionnelles sont en contact avec le Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports pour obtenir le soutien de cette mesure indispensable à la compétitivité internationale des clubs français.

V. LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- **Avancement des travaux de la pyramide des Championnats Nationaux**

Le Président de la Ligue du Football Amateur rend compte des travaux du Groupe de Travail chargé de l'examen de ce dossier. Il souligne que la nouvelle pyramide des championnats nationaux seniors sera présentée très prochainement au Conseil avant d'être soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Fédérale. Le Groupe de Travail examine actuellement la participation des réserves des clubs professionnels au sein de ces championnats.

- **Suppression des barrages**

M. Fernand DUCHAUSSOY informe le Conseil que les six meilleurs clubs, classés deuxièmes en championnats de Division Honneur accèderont en CFA2 suivant une formule bien définie qui permettra de supprimer les barrages. Ce projet sera soumis aux prochaines assemblées.

- **Séminaire de la C. Centrale des Jeunes**

Le Président de la L.FA déclare que des propositions ont été faites par les trois groupes de travail. Il donne toutes précisions utiles sur l'examen de ces propositions par le collège des Présidents de Ligue et de District qui se réunira le samedi 16 février 2008 au siège de la FFF.

VII. PROBLEMES D'ACTUALITE

Demandes d'évocation

- **Demande d'évocation présentée par la Ligue du Centre- Ouest de Football concernant deux décisions prononcées par la C.C. des Litiges et Contentieux au sujet du F.C. POITIERS**

Le Président constate que la demande d'évocation n'a pas recueilli les 6 signatures nécessaires. Il confirme, que conformément à l'article 199 des Règlements Généraux de la FFF, le Conseil ne peut évoquer la demande d'évocation formulée par la Ligue du Centre-Ouest.

- **Demande d'évocation présentée par la C. Centrale des Educateurs, concernant des décisions prononcées par la Sous-Commission Paritaire de Dérogation du 11/10/2007 et de la Commission Supérieure d'Appel du 22/11/2007 :**

Le Président constate que la demande d'évocation n'a pas recueilli les 6 signatures nécessaires. Il confirme, que conformément à l'article 199 des Règlements Généraux de la FFF, le Conseil ne peut évoquer la demande d'évocation formulée par la C. Centrale des Educateurs.

Politique internationale de la FFF

M. Jean-Louis VALENTIN expose de façon détaillée le projet de politique internationale de la FFF. Il souligne que si diverses initiatives ont en effet été prises ces derniers mois afin de promouvoir notre action extérieure, elles ne se sont pas encore intégrées dans un schéma global et cohérent.

A la lumière des expériences récentes vécues en la matière et compte tenu de la position actuelle de la FFF, il est apparu nécessaire de réfléchir à ce que pourrait être une politique internationale adaptée à notre situation et à nos moyens. Il en définit :

- Les objectifs avec 3 impératifs : influence, technique et solidarité
- Les axes d'action avec comme objectifs :
 - Renforcer les liens avec les grandes nations européennes
 - Développer la coopération avec les fédérations correspondant à notre zone d'influence naturelle ou avec lesquelles nous avons des opportunités de partenariat
 - Relever le défi de la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud
 - Positionner la fédération sur l'organisation de compétitions au rayonnement international
- Les moyens qui passent par les règles d'intervention et les instruments d'action
- L'organisation

Le Conseil prend connaissance avec une vive satisfaction de cette communication et valide les orientations et propositions d'action qu'elle contient.

Politique de l'Union Européenne en matière de Sport

M. Jean-Louis VALENTIN rappelle que jusqu'à présent, le sport ne figurait pas dans les compétences dévolues à l'UE mais son mode de développement s'est vu affecté par l'intervention de l'Union Européenne. Il indique que :

- Le Traité de Lisbonne reconnaît une compétence d'appui à la Communauté de son article 164
- Le Livre blanc anticipe sur l'attribution de cette compétence en s'attachant à définir une stratégie d'ensemble en matière de sport
- La Commission souhaite respecter les compétences nationales et l'autonomie des organisations sportives, soutenir le sport et non le réglementer, ouvrir un dialogue structuré avec les acteurs du sport.

Billetterie de l'Euro 2008

Sur le rapport du Directeur Général,
Le Conseil adopte la politique de commercialisation de la billetterie pour les matches de l'Euro 2008 en Suisse et en Autriche.

- **Comptes-rendus**
 - **Réunion de l'Association des Présidents des Commissions Régionales Médicales**

Le Docteur Jean-Claude PETITOT informe le Conseil que les médecins fédéraux et régionaux se sont constitués en Association, qui se réunira le 19 janvier prochain. Il présente les missions de ladite association.

- **Assemblée Générale des Médecins des clubs professionnels**

Le Docteur Jean-Claude PETITOT informe le Conseil des travaux de l'Assemblée générale des médecins des clubs professionnels qui s'est tenue le vendredi 4 janvier 2008 à Paris. Il insiste sur les résultats de l'enquête portant sur le statut des médecins de club et surtout sur leur couverture en responsabilité civile.

VII. INFORMATIONS FINANCIERES

- **Présentation de la situation financière au 31.12.2007**

Le Conseil entend son Trésorier Général faire le point sur l'exécution du budget au 31 décembre 2007. Elle est en ligne avec les prévisions. La situation financière de la Fédération en milieu d'exercice n'appelle pas de commentaire particulier.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- **Ponts du 1^{er} semestre 2008**

Vu la demande du Comité d'entreprise visant à ce que les vendredis 2 et/ou 9 mai soient déclarés jours de pont par le Conseil Fédéral,

Vu l'avis négatif du Directeur Général, motivé par l'activité intense que connaîtra la FFF à cette période (préparation de l'Euro et de la finale de la Coupe de France) et par la difficulté qu'éprouvent régulièrement nombre de salariés à épuiser tous leurs jours de congé et de RTT,

Le Conseil n'accorde pas les jours de pont demandés par le Comité d'Entreprise.

Le Secrétaire Général,

Henri MONTEIL